

76 Agnès CANAYER

Sénateur de la
Seine-Maritime

LETTRE D'INFORMATION | JUIN 2021



Mesdames, Messieurs,

L'été 2021 sera synonyme d'une liberté retrouvée pas à pas.

Depuis un an, nous vivons des périodes de bouleversements intenses qui ont durablement transformé nos modes de vie et notre vision de la société. En ce moment de déconfinement, le troisième depuis mars 2020, il est grand temps de retrouver le goût de la vie grâce à la réouverture des bars, des restaurants, des lieux et événements culturels et sportifs, et de soutenir nos commerçants.

Parallèlement, ce troisième déconfinement est aussi marqué par une période électorale et démocratique majeure, avec les prochaines élections départementales et régionales qui sont les clés d'une organisation efficace de nos territoires de vie, et qui permettront, par le vote que vous, électeurs, glisserez dans l'urne les 20 et 27 juin prochains, d'élire les futurs conseillers départementaux de la Seine-Maritime et conseillers régionaux de la Normandie.

En tant que conseiller municipal du Havre, chargée des élections, je suis pleinement investie dans l'organisation de ces scrutins nécessaires pour que vive la démocratie dans notre Département et notre Région.

Au Sénat avec mes collègues Pascal MARTIN, Catherine MORIN-DESAILLY et Patrick CHAUVET, nous n'avons cessé de répondre à vos inquiétudes et de rester au plus proche de vous maires et élus locaux, transmetteurs privilégiés de nos villes et villages.

Le dossier Lubrizol et les risques sanitaires qui y sont corrélés, la commission sur la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la question de la réforme du corps préfectoral, la réunion sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), ma nomination en tant que co-rapporteur de la Loi Renseignement et Justice et ma participation au rapport de la Loi 4D, le port de liaison transmanche, sont tout autant de sujets qui me sont chers, sur lesquels je suis pleinement engagée et qui seront abordés dans cette lettre d'information.

La saison estivale qui s'annonce laisse donc entrevoir des lueurs d'espoir pour notre pays, dans cette attente de jours heureux, **permettez-moi de vous adresser à tous un sincère remerciement pour votre engagement de chaque instant, et de vous souhaiter un bel été.**

Agnès CANAYER
Sénateur de la Seine-Maritime

Vie parlementaire

Mars 2021 | Lubrizol



[photo Sénat]

Le 10 mars 2021, Agnès CANAYER intervenait lors du débat “*Lubrizol, quelles conséquences sur le plan économique, sanitaire et environnemental ?*” organisé par Agora News. Elle prévoyait que les relevés de divers produits recensés dans l’incendie laissaient présager d’un réel risque sanitaire pour l’ensemble des personnes exposées. Pourtant, seule une enquête psychologique a été mise en œuvre, sans qu’aucun registre de morbidité sur les cancers, les maladies chroniques ou les malformations causées sur les nouveaux nés, n’ait été mis en place.

Ainsi, interpellée par l’Union des Victimes de Lubrizol et face à la multiplication du nombre de témoignages d’individus souffrant de troubles respiratoires ou d’anxiété, **Agnès CANAYER a rappelé à Monsieur Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé, les inquiétudes des victimes de Lubrizol ainsi que de la nécessité de leur accorder la considération qu’ils méritent.**

Avril 2021 | Commission DETR



En tant que membre de la commission de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), **Agnès CANAYER et Pascal MARTIN ont participé à la Commission le 23 avril dernier, pour défendre les grands projets communaux et intercommunaux en milieu rural** afin que l'Etat accompagne le développement du territoire de la Seine-Maritime.

Mai 2021 | QAG sur le corps préfectoral

Le 12 mai dernier, Agnès CANAYER posait une question au gouvernement sur la disparition du corps préfectoral. La fonctionnarisation des préfets est incompréhensible car elle déconstruit l'Etat et son autorité dans les territoires. Elle est incompréhensible car elle rompt le lien de proximité et l'efficacité du couple préfet-maire. Au moment où le Sénat va débattre de la loi "4D", la place du préfet est déstabilisée. En touchant à un pilier de l'Etat, c'est tout l'édifice institutionnel qui sera fragilisé.

Mai 2021 | Réunion sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)



La mise en place des aménagements au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie crée une contrainte financière lourde pour les communes, a fortiori pour les communes rurales. Les maires sont contraints par des dépenses importantes parfois supérieures aux capacités financières de leurs communes.

Pour répondre aux attentes des élus locaux, et sans faire l'impasse sur la sécurité de tous, le Sénat a diligenté une mission qui doit dessiner les contours d'une refonte des normes relatives à la DECI.

C'est dans ce contexte qu'**Agnès CANAYER et ses collègues de la majorité sénatoriale Pascal MARTIN, Catherine MORIN-DESAILLY et Patrick CHAUVET ont invité Hervé MAUREY, Sénateur de l'Eure et rapporteur de la mission d'évaluation et de simplification des normes relatives à la DECI à débattre et écouter les élus locaux concernés.**

Organisée à Neufchâtel-en-Bray en présence de Xavier LEFRANÇOIS et de quelques maires du département, cette réunion a permis d'entendre les problèmes concrets que posent les règles de la DECI. Cela a été l'occasion pour eux de faire part à Hervé MAUREY des réalités de la mise en œuvre de la DECI.

Mai 2021 | Mission de déconcentration (loi 4D)

Dans une actualité marquée par les débats autour de l'avenir de la fonction préfectorale et plus généralement de l'administration déconcentrée de l'Etat, la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales, présidée par la Sénatrice Françoise GATEL, lance une évaluation des services préfectoraux et déconcentrés et de leurs relations avec les collectivités territoriales. Désignée

co-rapporteur avec Eric KERROUCHE, Sénateur des Landes, **Agnès CANAYER se chargera d'évaluer si l'État a encore les moyens d'exercer de façon satisfaisante ses missions dans les territoires.**

Effectifs, évolutions et recrutements feront l'objet d'une attention particulière au cours de cette mission. Dans cette perspective, il sera ainsi possible de mieux cerner les attentes des collectivités et donc, indirectement, celle des citoyens qu'elles représentent.

D'ici la fin de l'année, le Sénat et cette mission feront un rapport d'information et dévoileront des propositions concrètes pour que les services déconcentrés soient aux services des citoyens et des élus locaux.

Juin 2021 | Déplacement avec Franck RIESTER, Ministre délégué en charge du Commerce extérieur et de l'Attractivité en Côte d'Ivoire

Présidente du groupe d'amitié France / Côte d'Ivoire, Agnès CANAYER a participé au déplacement en Côte d'Ivoire du Ministre Franck RIESTER, Ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité en Côte d'Ivoire. Ce voyage a été l'occasion d'enrichir les liens forts qui unissent les deux pays.

Ainsi, elle a pu visiter le Port autonome d'Abidjan en compagnie de Marie LEBEC, députée des Yvelines et échanger sur les problématiques portuaires communes à la Seine-Maritime et à la Côte d'Ivoire.

Ce voyage a aussi été l'occasion de rencontrer les dirigeants d'entreprises françaises et ivoiriennes qui collaborent étroitement, notamment dans le secteur des nouvelles technologies.

Juin 2021 | Question sur l'hyperfréquentation d'Etretat

Site enclavé entre deux falaises, Etretat est un fleuron du tourisme de la Seine-Maritime. Cependant, son attractivité touristique conduit aujourd'hui, au regard de la capacité d'accueil de visiteurs, à une hyper-fréquentation qui paralyse la commune et ses environs.

Consciente des efforts consentis par les organes locaux, Agnès CANAYER a interrogé Monsieur le Ministre du Tourisme Jean-Baptiste LEMOYNE afin de demander au gouvernement d'agir au plus vite dans l'urgence mais aussi dans la loi pour accompagner les élus locaux et résoudre ce problème de "sur-tourisme".

Avec son collègue Pascal MARTIN, elle espère que les propositions tendant à réguler l'hyper-fréquentation dans les sites naturels et culturels patrimoniaux seront inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et qu'elles figureront également dans la loi Climat et Résilience.

Loi Renseignement et lutte contre le terrorisme

Suite au dramatique attentat du 23 avril 2021 de Rambouillet, le Gouvernement a annoncé la parution d'un projet de loi de lutte relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement. Adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, il sera examiné et discuté en juin par le Sénat.

Désignée rapporteur de la commission des Lois, aux côtés de son collègue Marc-Philippe DAUBRESSE, Agnès CANAYER prendra part activement aux auditions et aux discussions sur ce texte, essentiel pour organiser une lutte efficace contre la menace terroriste et renforcer les services de renseignement nationaux. Adapter les moyens des services de renseignement à l'évolution de la menace terroriste et des nouvelles technologies est un enjeu essentiel. La préservation des droits et des libertés constitutionnels l'est également. D'où la recherche d'un subtil équilibre instauré par la loi entre efficacité des moyens des services de renseignement et contrôle de leurs actions.

Loi "Confiance dans la justice"

La Justice est un pilier de la République. Déjà rapporteur pour avis des crédits budgétaires pour la Justice pour 2021 et rapporteur du Projet de loi "Justice pénale des mineurs", **Agnès CANAYER a été désignée rapporteur du nouveau Projet de Loi "Confiance dans la justice".**

L'amélioration du fonctionnement de notre justice, indissociable de la confiance des citoyens dans les institutions et dans la société, est au cœur des

préoccupations du Sénat et de la Commission des Lois.

Efficacité, transparence, moyens et application des peines sont les enjeux majeurs pour rétablir la confiance dans la Justice de la République. Ainsi, durant le mois de juillet **Agnès CANAYER entendra l'ensemble des acteurs du monde judiciaire en vue des discussions, en septembre, par le Sénat de ce texte.**

Apporter clarté et lisibilité tout en maintenant la confiance pour tous les citoyens dans l'institution judiciaire motivera la démarche du Sénat.

Port normands et la liaison transmanche

La manche est un lien maritime incontournable au cœur de l'entente cordiale entre la France et la Grande-Bretagne. Entente, souvent tumultueuse, que le Brexit a de nouveau entamé, notamment concernant les relations maritimes, **Agnès CANAYER a demandé au gouvernement et à la Ministre de la Mer Annick GIRARDIN d'accompagner plus intensément les ports français.**

Elle préconise l'expérimentation des "Ports-Francs" en France afin de répondre à la concurrence entre les ports notamment depuis l'entrée en vigueur du Brexit. Les ports français "portes de l'Europe" doivent alors bénéficier de dispositifs globaux (fret, exonération douanière, multimodalité...) pour devenir un des leviers de la relance économique pour le territoire de la Seine-Maritime mais aussi pour l'ensemble du pays.

Instantanés du territoire



| Commémoration du 8 mai 1945 au Havre

[Crédit photo B.

LOZANO]

8 mai 2021



| Visite de l'entreprise Facilibot avec Jean-Baptiste GASTINNE au Havre

30 avril 2021



| Rencontre avec Olivier BUREAUX, Président de Terroir de Caux

23 avril 2021



| Signature des conventions Ecole de Production à Cherbourg-en-Cotentin

30 mars 2021



| Cérémonie de commémoration Journée nationale du souvenir et recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires guerre d'Algérie et combats Tunisie, Maroc au Havre
19 mars 2021



| Accueil de Cédric O, Secrétaire d'Etat dans le cadre du lancement de la 5G sur le Port du Havre
19 mars 2021



| 79e anniversaire de l'opération Biting à St-Jouin-Bruneval
8 février 2021



| Inauguration des nouveaux locaux de la Mission Locale de Montivilliers
08 janvier 2021

agnescanayer.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}. Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur la liste de diffusion du Sénateur de la Seine-Maritime Agnès CANAYER. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'informations merci de vous désinscrire :

[Se désinscrire](#)

© 2021 Agnès CANAYER Sénateur de la Seine-Maritime